FACTURE N° 85944799 du 05/05/2024

Document à conserver 10 ans

GAZ DE BORDEAUX
DEPUIS 1875

6 place Ravezies 33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 79 40 00 - www.gazdebordeaux.fr
SAS au capital de 500 000 € - SIRET : 502 941 479 000 11
Code APE : 3523 Z

Identification TVA : FR22 502941479
TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS

SGCD87
INTERIEUR
89 CRS DUPRE DE SAINT MAUR
33000 BORDEAUX

➔VOS INFORMATIONS CLIENT :

N°client : 1156891
SGCD87
89 CRS DUPRE DE SAINT MAUR
33000 BORDEAUX
Nb total de contrats : 1
Nb total de PCE : 1
Somme des quantités contractuelles :
2548347 kWh
MAR DAE - MS3 - LOT1 - G1
SE MI5PLTF033
EJ 1406321777

Détails au verso ☞

➔VOS INTERLOCUTEURS DÉDIÉS :

Votre gestionnaire : Gaelle FADEUR
☎ : +33 (0)5 56 79 43 46
du lundi au vendredi : 8h15-17h30
Fax : +33 (0)
@ : gfadeur@gazdebordeaux.fr

Votre commercial : VICTORIEN REGARD
☎ : +33 (0)5 56 79 40 17
du lundi au vendredi : 8h15-17h30
@ : vregard@gazdebordeaux.fr

Avec l'outil Extranet Pro gratuit accessible 24h/24 - 7j/7 vous pouvez dès l'émission de votre facture, la consulter et télécharger un duplicata à tout moment. www.gazdebordeaux.fr
Vous trouverez ici un espace d'informations complet et détaillé de vos consommations, facturation et données techniques relatives à votre contrat.





Période de facturation du 15/03/2024 au 30/04/2024 : 140379 kWh

MONTANT TTC 16 449,48 €
à régler avant le : 04/06/2024

Total Hors T.V.A.	13 828,20 €
Total T.V.A	2 621,28 €
Net à Payer TTC	**16 449,48 €**

Détail pages suivantes ☞

Un paiement anticipé ne donne lieu à aucun escompte

En application de l'article L 441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40€ par l'article D 441-5 du même code.

Date prévisionnelle de prochaine facture : 01/06/2024

Gaz de Bordeaux proche de vous

➔ des interlocuteurs à votre Écoute :

Gaz de bordeaux vous accompagne tout au long de votre contrat de fourniture de gaz naturel et met à votre disposition l'ensemble des coordonnées de vos interlocuteurs (en haut à gauche). Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.

➔ pour régler vos factures nous vous offrons plusieurs modes de paiement :

Prélèvement automatique : contactez votre gestionnaire pour mettre en place ce service gratuit.

Paiement par virement : au profit du compte CIC SB
IBAN FR76 1005 7190 1200 0414 4020 366 / code BIC : CMCIFRPP,
en indiquant impérativement le N° de la facture concernée dans la zone « correspondance » de votre virement.

Par TIP : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Si votre N°compte n'est pas imprimé, s'il est erroné ou si vous avez changé de compte, joignez un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne. Détachez le TIP et transmettez le à GAZ DE BORDEAUX-TSA 30122 - 41974 BLOIS CEDEX 9 en utilisant l'enveloppe ci-jointe après l'avoir affranchie. Ne joignez pas de chèque ni de correspondance.

Par chèque : Adressez votre chèque à l'ordre de Gaz de Bordeaux, 6 place Ravezies 33075 BORDEAUX CEDEX, sous pli affranchi, en y ajoutant le TIP pour identifier la référence de votre règlement.

Détail de la **FACTURE N° 85944799 du 05/05/2024** Document à conserver 10 ans

Période de facturation du 15/03/2024 au 30/04/2024 : 140 379 kWh

➔ VOS INFORMATIONS CONTRACTUELLES :

N°client / N° Point de livraison / N° Contrat
1156891 / GI049921 / 1292522

Date début de fourniture : 01/01/2024
Date début contrat : 01/01/2024

Echéance contrat : 31/12/2025
Rythme de facturation : Mensuel

Tarif : 23-042_3_1 DAE - MS3 - LOT1
Profil du distributeur : P18
- Date d'effet : 01/04/2024

QAC : 849 449 kWh
CAP : 849 449 kWh
CAR : 874 764 kWh
- Date d'effet : 01/04/2024

➔ LIEU DE CONSOMMATION :

EJ : 1406321777
HOTEL DE POLICE
84 AV EMILE LABUSSIERE
87000 LIMOGES

Nom du GRD: GrDF

➔VOS DONNEES TECHNIQUES :

N° compteur	Type d'index	Ancien index Date	Ancien index Valeur brute en m³	Nouvel index Date	Nouvel index Valeur brute en m³	Volume en m³	Correcteur Pression Température Altitude	Volume Converti en m³	Pouvoir calorifique supérieur	Consommation en kWh
930023F0017646	relève normale	31/03/2024	893 548	30/04/2024	899 614	6 066	1,22100	7 407	11,47995	85 032
930023F0017646	relève normale	14/03/2024	889 614	31/03/2024	893 548	3 934	1,22000	4 799	11,53303	55 347

Explications en annexe ☞

➔VOS INFORMATIONS TECHNIQUES DE PRIX :

Formule de prix : Prix Bloqué
Prix indice 0 du kWh : 0.061990
Date effet P0 kWh : 01/01/2024
Date effet P0 abonnement : 01/01/2024
Type de réseau : DISTRIBUTION
Nom du réseau : GrDF
Station météo : COGNAC
Zone : SUD
Niveau de tarification régionale : 2

Tarif d'acheminement : T3
Date d'effet tarif d'acheminement : 01/01/2024
Coefficient de Péréquation : P
Capacité journalière : 14094 kWh/jour
Date d'effet de la CJA : 01/04/2024
Date d'effet interruptible : 01/01/2024
Modulation client : 11697 kWh/j
Date d'effet modulation : 01/04/2024

Valeur du coefficient A : 1,181
Coefficient Zi : 0,01364238
Date d'effet du coefficient Zi : 01/04/2024

En cas d'absence ou de modification des coordonnées bancaires, joindre un RIB

TIP à retourner
Signé à

Gaz de Bordeaux
TSA 30122
41974 BLOIS

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Gaz de Bordeaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Gaz de Bordeaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SGCD87
INTERIEUR
89 CRS DUPRE DE SAINT MAUR
33000 BORDEAUX

RUM : TIP0004487115689109601859447990O
IBAN : [JOIGNEZ UN RIB]
ICS : FR 08 ZZZ 000448

TIP€PA
Montant 16 449,48 €

Date et lieu

Signature

GAZ DE BORDEAUX
TSA 30122
41974 BLOIS CEDEX 9

044822020000 SGCD87

000448000395 18701156891096018594479900978105 1644948

Période de facturation du 15/03/2024 au 30/04/2024 : 140 379 kWh

➔ VOS INFORMATIONS CONTRACTUELLES :

N°client / N° Point de livraison / N° Contrat
1156891 / GI049921 / 1292522

Date début de fourniture : 01/01/2024
Date début contrat : 01/01/2024

Echéance contrat : 31/12/2025
Rythme de facturation : Mensuel

Tarif : 23-042_3_1 DAE - MS3 - LOT1
Profil du distributeur : P18
- Date d'effet : 01/04/2024

QAC : 849 449 kWh
CAP : 849 449 kWh
CAR : 874 764 kWh
- Date d'effet : 01/04/2024

➔ LIEU DE CONSOMMATION :

EJ : 1406321777
HOTEL DE POLICE
84 AV EMILE LABUSSIERE
87000 LIMOGES

Nom du GRD: GrDF

❶ Acheminement Transport/Distribution (ATRT/ATRD) — 1 865,63 € — 233,31 € — 2 098,94 €

Périodes concernées	Mois	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Acheminement ATRT du 15/03/24 au 31/03/24	0,548387	12 378	kWh/j/ mois	0,026108	177,22	5,50	9,75	186,97
Acheminement ATRT du 01/04/24 au 30/04/24	1	14 094	kWh/j/ mois	0,03115	439,03	5,50	24,15	463,18
Terme Compensation Stockage du 15/03/24 au 31/03/24		5512	kWh	0,015558	85,76	5,50	4,72	90,48
Terme Compensation Stockage du 01/04/24 au 30/04/24		11697	kWh	0,011589	135,56	5,50	7,46	143,02
Terme fixe ATRD du 15/03/24 au 30/04/24		1,548387	Mois	81,91	126,83	5,50	6,98	133,81
Terme variable ATRD du 15/03/24 au 30/04/24		140379	kWh	0,00642	901,23	20,00	180,25	1 081,48

❷ Consommations — 9 535,94 € — 1 907,19 € — 11 443,13 €

Périodes concernées	Durée	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation GAZ du 15/03/24 au 30/04/24		140379	kWh	0,06199	8 702,09	20,00	1 740,42	10 442,51
PRIX PROPORTIONNEL CEE du 15/03/24 au 30/04/24		140 379	KWH	0,00594	833,85	20,00	166,77	1 000,62

❸ Prestations et Services associés — 97,26 € — 19,46 € — 116,72 €

Périodes concernées	Durée	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
471-Location Sl-G65-P-Chassis du 14/03/24 au 31/03/24		1		35,73	35,73	20,00	7,15	42,88
471-Location Sl-G65-P-Chassis du 01/04/24 au 30/04/24		1		61,53	61,53	20,00	12,31	73,84
Extranet Pro					gratuit			gratuit
Bilan annuel de consommation					gratuit			gratuit

❹ Taxes et Contributions — 2 329,37 € — 461,32 € — 2 790,69 €

Périodes concernées	Durée	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
TICGN du 15/03/24 au 30/04/24		140379	kWh	0,01637	2 298,00	20,00	459,60	2 757,60
CTA du 15/03/24 au 31/03/24		0,548387	Mois	20,2563	11,11	5,50	0,61	11,72
CTA du 01/04/24 au 30/04/24		1	Mois	20,2563	20,26	5,50	1,11	21,37

Explications en annexe ☞

TOTAL HTVA	Abonnement et consommations	Acheminement Transport/Distribution	Prestations et Services associés	Taxes et Contributions	Total HTVA :
	9 535,94 €	1 865,63 €	97,26 €	2 329,37 €	13 828,20 €

PART TVA	Assiette TVA 20,00%	Montant TVA 20,00 %	Assiette TVA 5,50%	Montant TVA 5,50 %	Total TVA :
	12 832,43 €	2 566,50 €	995,77 €	54,78 €	2 621,28 €

Total TTC : 16 449,48 €

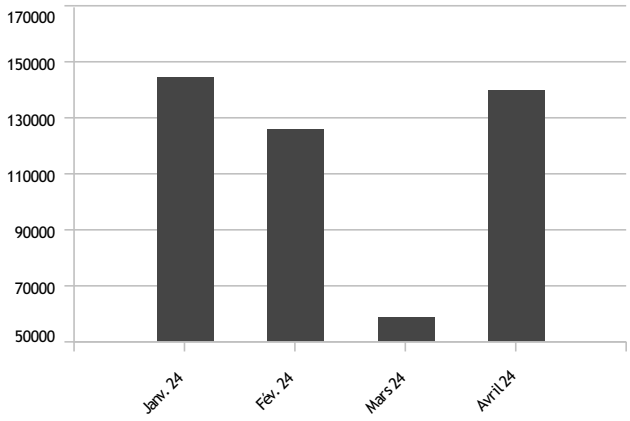
Pour information : ***votre solde avant facturation est de : 0,00 €***

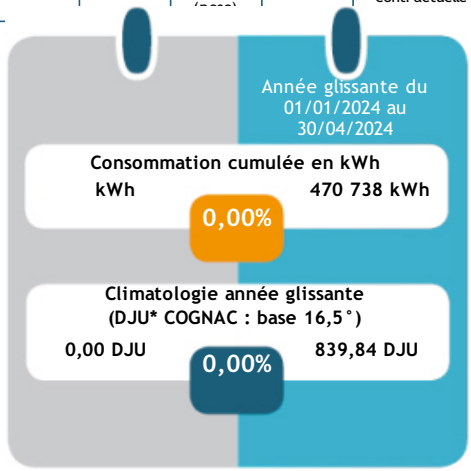
➔VOS INFORMATIONS CLIENT :
N°client : 1156891
Code regroupement :
Nb total de contrats : 1
Nb total de PCE : 1
Somme des quantités contractuelles : 2 548 347 kWh
MAR DAE - MS3 - LOT1 - G1
SE MI5PLTF033

SGCD87
INTERIEUR
89 CRS DUPRE DE SAINT MAUR
33000 BORDEAUX

Votre historique de consommation (12 dernières factures)

Période de facturation	Janv. 2024	Fév. 2024	Mars 2024	Avril 2024	Conso.annuelle kWh
Consommation (kWh)	145209	126493	58657	140379	470 738
Type de relève	Relève normale	Relève normale	Changement de compteur	Relève normale	Soit 55,42% de la quantité annuelle contractuelle



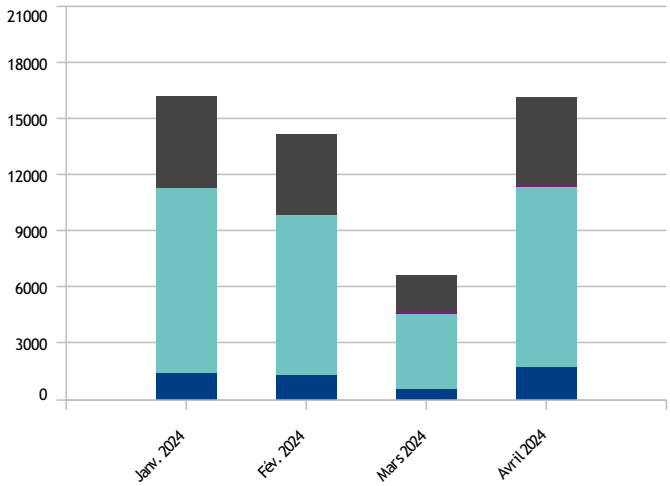


*DJU : Degré jour unifié

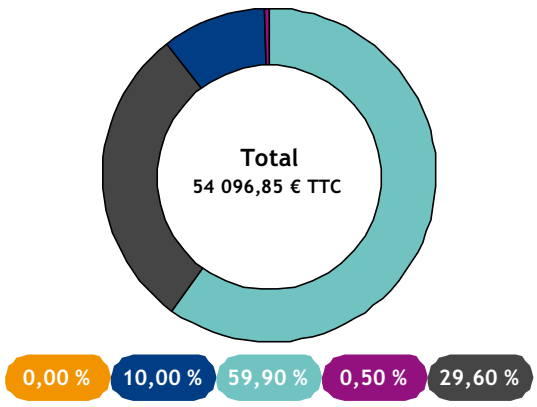
Explications en annexe ☞

Votre historique de facturation

Périodes de facturation	Janv. 2024	Fév. 2024	Mars 2024	Avril 2024	TOTAL CUMULE € TTC
Montant factures TTC	16 495,56	14 384,23	6 767,58	16 449,48	54 096,85



Répartition en % de vos dépenses énergie sur 12 mois glissants



0,00 % | 10,00 % | 59,90 % | 0,50 % | 29,60 %

ABONNEMENT ACHEMINEMENT T & D CONSOMMATION PRESTATIONS & SERVICES ASSOCIES TAXES, CONTRIBUTIONS & TVA

Annexe : Détails de la facturation

❶ « Coût de l'abonnement »

Prorata temporis : En cas d'évolution de prix prenant effet entre deux facturations, la facture comprend simultanément des consommations et/ou abonnements payables aux anciens et aux nouveaux prix. Il est alors effectué une répartition proportionnelle des consommations et/ou abonnements en fonction du nombre de jours de chaque période tarifaire et des coefficients mensuels de pondération climatique. Ces coefficients peuvent également être consultés sur le site internet du fournisseur www.gazdebordeaux.fr. En cas de modification, les nouveaux coefficients et leur date d'effet seront communiqués au client avant application.

Coefficients mensuels de pondération climatique : Les coefficients mensuels de pondération climatique (ou coefficients climatiques) sont utilisés pour calculer la répartition des consommations facturées avant et après un changement de prix. Ils permettent de prendre en compte l'impact de la climatologie pour chaque période tarifaire. Ils tiennent compte d'une consommation d'énergie plus élevée les mois d'hiver. La proportion de kWh consommée avant et après le changement de prix est pondérée par ces coefficients.

Coefficient de conversion : C'est le coefficient qui permet de convertir les m^3 mesurés par votre compteur en kilowatt-heures facturés. Il figure au verso de votre facture, dans la colonne « Coeff. de conversion », sous forme décimale (par exemple 515 m^3 X 11,48773 = 5916 kWh).

DS : Un arrêté du ministre chargé de l'énergie établit les différents profils de consommation et définit les droits unitaires de stockage correspondants. Le droit de stockage correspondant à un client raccordé à un réseau public de distribution résulte du produit de sa consommation annuelle de référence, telle qu'indiquée par le gestionnaire du réseau auquel il est raccordé, par le droit unitaire correspondant à son profil de consommation. Pour chaque client raccordé à un réseau de transport, les droits de stockage sont calculés à partir de son historique de consommation. Un arrêté du ministre chargé de l'énergie précise la méthodologie de calcul. Le droit d'accès aux capacités de stockage d'un fournisseur est égal, pour chacune des zones d'équilibrage déterminées dans l'arrêté prévu à l'article 2 du décret n° 2005-607 du 29 mai 2005 relatif à la définition des zones d'équilibrage des réseaux de transport de gaz naturel, à la somme des droits de stockage des clients que ce fournisseur alimente et qui sont situés dans cette zone.

❷ « Coût d'acheminement »

Les coûts liés à l'acheminement sont composés de termes fixes et de termes variables liés au volume de consommation.

ATRT : Son montant varie annuellement le 1er avril conformément à l'évolution de la part fixe des tarifs publics de transport de gaz naturel, appliqués par les GRT, fixés par les pouvoirs publics par arrêté, selon les dispositions de l'article L 452-2 du Code de l'énergie, et qui peuvent être consultés sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Energie (www.cre.fr). Le montant du terme fixe transport prend en compte la consommation annuelle de référence (CAR), le profil de consommation normalisé attribué par le GRD à un PCE donné et la position géographique (code INSEE). La formule de calcul de l'ATRT est disponible dans votre Extranet Pro sur le site (www.gazdebordeaux.fr).
Une nouvelle composante de l'ATRT, le terme de compensation stockage créé en avril 2018 est intégré. Il permet entre autre de garantir la sécurité d'approvisionnement de la France via l'utilisation des stockages. Il apparaît sur la facture dans les données techniques et sur une ligne distincte dans la partie « Acheminement Transport Distribution ». Son prix évolue simultanément au reste du tarif transport et se calcule en fonction de l'écart entre la CAR/365 et la capacité dite « normalisée », elle-même déterminée à partir du profil de consommation du client, de la CAR, de la température de la station météo à laquelle est rattaché le PITD et d'un coefficient calculé par les GRT pour le compte des GRD sur chaque zone d'équilibrage.

ATRD : Son montant varie annuellement le 1er juillet conformément à l'évolution de la part fixe des tarifs publics de distribution de gaz naturel, appliqués par les GRD, fixés par les pouvoirs publics par arrêté, selon les dispositions de l'article L 452-2 du Code de l'énergie, et qui peuvent être consultés sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Energie (www.cre.fr).

CJA : la capacité journalière annualisée est calculée à partir de la CAR et du profil du point de livraison.

❸ « Coût consommations »

Il s'agit du montant dû au titre de la fourniture de gaz naturel sur la période et de l'accès et l'utilisation du Réseau public de distribution de gaz.

❹ « Prestations et services associés »

Location compteur : Les prestations associées à la livraison de gaz assurées par le GRD sont répertoriées dans le catalogue des prestations du GRD, communiqué au client sur simple demande de sa part et consultable sur le site internet du GRD identifié dans le contrat de distribution (prestations facturées par le GRD au fournisseur en plus de l'acheminement du gaz, dont le fournisseur répercute le coût au client sans majoration). Il en est notamment ainsi en ce qui concerne la location du compteur ou le poste de livraison.

Extranet Pro : Gaz de Bordeaux met automatiquement et gratuitement à la disposition de ses clients un outil de gestion disponible 24h/24, 7j/7 et entièrement sécurisé.

Bilan annuel de consommation : Dans le cadre de son suivi commercial et en complément des outils internet, GazdeBordeaux, via les interlocuteurs dédiés, propose à ses clients un bilan annuel gratuit, permettant d'analyser ensemble les consommations réalisées, les consommations annuelles prévisionnelles du contrat, ainsi que l'analyse financière de l'année passée. Ce bilan annuel pourra être présenté sur site ou lors d'une réunion téléphonique.

❺ « Taxes et Contributions »

CTA : La contribution Tarifaire d'Acheminement est une contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel. La CTA correspond à un prélèvement représentant un pourcentage de la part fixe (abonnement) du tarif d'acheminement de l'énergie et s'applique aux seules prestations d'acheminement pour les consommateurs du territoire métropolitain.

TICGN : La taxe Intérieure de Consommation de gaz naturel est définie par l'article 266 quinquies du code des douanes.

Les factures émises par le fournisseur sont ainsi majorées du montant de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) définie par le Code des douanes ou de toute taxe ou contribution équivalente, sauf si le client a remis au fournisseur, dès la souscription du contrat de fourniture, les documents prévus par la législation en vigueur constatant l'exonération totale ou partielle de ses consommations ou l'application d'un taux spécifique au titre de cette taxe ou contribution. Toutes modifications et/ou évolutions des taxes, impôts, contributions et prélèvements de même nature incombant au client sont immédiatement applicables de plein droit au contrat en cours d'exécution.

TICPE - TVA pétrole : Taxes appliquées sur le gaz naturel à usage carburant. Son régime fiscal est fixé par la circulaire NOR : CPAD 1831222C du 20 novembre 2018, en application des dispositions des articles 158 quinquies, 158 unvicies, 265, 266 quinquies et 352 du code des douanes.
(http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=44098).

Informations légales

TVA : Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement. Une TVA à 20% s'applique sur le montant des consommations ainsi que sur la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

➔ Explications

CAP : La consommation annuelle prévisionnelle : quantité d'énergie que le client prévoit de consommer pendant l'année contractuelle et que le fournisseur s'engage à vendre au client pour le point de livraison.

CAR : La Consommation annuelle de référence correspond à la quantité de gaz consommée, pendant une année, par un lieu de consommation donné dans des conditions climatiques moyennes. La CAR est calculée par le gestionnaire du réseau de distribution et figure sur les factures de gaz.

DJU : Les degrés jours unifiés sont utilisés pour calculer les consommations de chauffage d'une année sur l'autre, ce qui permet de connaître le degré de sévérité d'un hiver dans un lieu donné. Les DJU sont additionnés sur une période de chauffage de 232 jours (du 1er Octobre au 20 Mai). Pour chaque jour, le nombre de DJU est calculé en faisant la différence entre une température de référence (DJU Bordeaux 16,5°C) et la moyenne des températures minimales et maximales du jour en question. Les DJU sont additionnés jour par jour, par mois et par année, ce qui permet un calcul très fin pour déterminer les besoins de chauffage d'un bâtiment d'une zone climatique donnée.

QAC : Les quantités annuelles contractuelles sont les quantités qui seront livrées au point de livraison (PCE), dans le cadre du contrat de distribution..

Vos données techniques : [(nouvel index valeur brute - ancient index valeur brute) x correcteur PTA] x PCS = consommation

